



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

amélioration de l'habitat

Question écrite n° 13895

## Texte de la question

M. Christophe Sirugue appelle l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur le texte donnant la possibilité au bailleur privé de demander une contribution au locataire pour le partage des économies de charge induites par des travaux d'économie d'énergie. Le texte prévoit une concertation soit avec le ou les locataires concernés, soit avec les associations représentatives des locataires présentes dans le patrimoine. Le vocable " engager une concertation " est entendu comme une obligation par les bailleurs ; aussi lui demande-t-il de l'éclairer sur la définition exacte.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christophe Sirugue](#)

**Circonscription :** Saône-et-Loire (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13895

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** Égalité des territoires et logement

**Ministère attributaire :** Logement et habitat durable

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 décembre 2012](#), page 7487

**Question retirée le :** 4 octobre 2016 (Fin de mandat)